



## Arts de la Scène

# Fadila Laanan demande à l'administration un rapport circonstancié sur la gestion financière du Théâtre du Méridien

Fadila Laanan, la ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse de la Communauté française, s'étonne des propos qui ont été tenus par la direction du Théâtre du Méridien lors de la conférence de presse de présentation de sa nouvelle saison. Celle-ci semblait en effet incriminer une hypothétique responsabilité de la Communauté française dans ses difficultés budgétaires. Ce qui est pour le moins inexact.

La ministre Fadila Laanan tient à rappeler avec fermeté qu'eu égard à la qualité du travail artistique mené au Théâtre du Méridien (et en dépit du procès d'intentions qui lui avait déjà été fait l'an dernier à pareille époque par sa direction), elle avait, au contraire, pris en juin 2006 une série d'initiatives volontaristes pour l'aider à régler ses problèmes de gestion financière. Ceci alors que le Méridien n'avait pas respecté le plan d'apurement conclu avec le ministre précédent.

Constatant que le contrat-programme du Méridien avait été sous-financé par les ministres qui l'ont précédée, la ministre Fadila Laanan a en effet décidé mi-2006 :

- d'une part d'augmenter considérablement les moyens publics qui lui sont accordés, en faisant passer dès 2007 sa subvention annuelle de 80.000 euros à 151.000 euros (dont 80.000 ont déjà été versés cette année au théâtre).
- d'autre part d'apurer par paliers sa dette de 250.000 euros (un montant de 50.000 euros doit être versé dès cette année).

La ministre Fadila Laanan était par ailleurs intervenue auprès de la Région bruxelloise, qui avait débloqué un subside **ponctuel** de 20.000 euros pour 2006. Ce qui avait permis au Théâtre du Méridien de boucler son budget.

Mais cet effort considérable était bien évidemment subordonné à une contrepartie que la Communauté française était légitimement en droit d'attendre de la direction du Théâtre du Méridien, à savoir une gestion responsable de ces crédits publics importants. La ministre rappelle, en effet, que dans un communiqué du 21 juin 2006, elle avait indiqué : « le nouveau contrat-programme du Théâtre du Méridien, portant sur la période 2007-2011, verra la Communauté

***française lui octroyer une subvention totale de 755.000 euros. En échange de quoi la ministre attend du Méridien qu'il assume ses responsabilités en lui soumettant un plan d'apurement de son déficit cumulé et en poursuivant ses activités d'une manière financièrement rigoureuse ».***

La ministre Fadila Laanan s'étonne donc que la direction ait, peu après, ouvert une seconde salle ; et qu'elle persiste, par ailleurs, à présenter des programmations extrêmement ambitieuses, avec de nombreuses créations et de multiples spectacles faisant appel à une large distribution. Sans vouloir commenter la pertinence des choix artistiques du Méridien, la ministre s'interroge sur l'attitude persistante de sa direction, qui nourrit manifestement des ambitions dépassant ses moyens.

La ministre rappelle, par ailleurs, que les mesures prises en 2006 au bénéfice du Théâtre du Méridien supposaient le respect d'une série de formes décrétales et administratives. Ainsi, un nouveau contrat-programme ne peut être conclu que moyennant le respect d'un plan d'apurement d'un éventuel déficit cumulé et qu'après consultation de (des) instance(s) d'avis compétente(s).

Ces procédures étaient en voie de finalisation. Mais la ministre constate que la direction du Théâtre du Méridien vient d'indiquer elle-même n'avoir pas respecté une partie au moins de ses obligations, puisque le déficit s'est considérablement aggravé, passant de 250.000 à 350.000 euros en un an environ. Ce qui obère le travail mené par son cabinet depuis plus d'un an en remettant en cause la pertinence du plan d'apurement et du projet de contrat-programme en cours d'examen à l'Inspection des Finances et au Conseil supérieur de l'Art Dramatique.

**Dès lors, la ministre Fadila Laanan demande à l'administration de la Communauté française un rapport circonstancié.**

La ministre Fadila Laanan insiste sur la nécessité d'une gestion responsable de l'argent public. Ceci, notamment, par respect pour tous les opérateurs culturels qui veillent à gérer en bons pères de famille les moyens publics mis à leur disposition.

La ministre Fadila Laanan sera donc très attentive à ce que l'administration veille à ce que le déficit du Méridien cesse de se creuser.

La ministre ajoute qu'elle a bien entendu les mêmes exigences de rigueur pour tout opérateur culturel présentant un déficit incompatible avec les prescrits légaux.

**Contact :**

**Pascal Sac**

Porte-parole

Cabinet de la ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse

15-17 place Surllet de Chokier – 1000 Bruxelles

0477/252.285

[pascal.sac@cfwb.be](mailto:pascal.sac@cfwb.be)

[www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)